

Les Conférences de l'Entreprise

« Evènement interprofessionnel dédié aux Entreprises et à ceux qui les font grandir »

27 JUIN 2017 - LYON

Principaux Partenaires Institutionnels et sponsors



Partenaires et Soutiens de l'étude Crowdfunding Immobilier



Partenaires presse



Partenaire logistique



Contact organisation: Céline MAHINC : contact@lcentreprise.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'évènement

Contact presse et inscription : Cécile BOUCHER : c.boucher@anacofi.asso.fr

Relation partenaires et membres ANACOFI

EDITO & REMERCIEMENTS

Nous sommes heureux du succès de ces LCE-Les Conférences de l'Entreprise et d'avoir pu les organiser pour la première fois à Lyon.

Nous avons une fois encore noté l'intérêt que beaucoup portent à la thématique de l'entreprise et à celle de l'accompagnement de son dirigeant, et tout spécialement, dans cette région phare de l'économie française.

La facilité avec laquelle nous avons réussi à trouver des partenaires a rendu cette édition particulièrement agréable. Les retours ou déclarations d'intérêt pour 2018 nous laissent espérer que nous saurons apporter encore plus d'aide et d'espace d'expression aux entreprises, à leurs dirigeants et à ceux qui les accompagnent.

Je souhaite remercier tous les partenaires qui nous ont accompagnés et féliciter les entreprises qui ont concourues pour le trophée.

Pour la première fois, ces LCE étaient aussi un Crowd Tuesday labellisé par le European Crowdfunding Network, ce qui a donné une dimension européenne à cette manifestation.

Le plus ancien des événements collaboratifs non initié par les autorités publiques, autour de la TPE / PME a maintenant trouvé sa place et parvient bien à se développer.

Merci à tous les participants et aux partenaires, je vous donne rendez-vous à Aix en Provence pour la prochaine édition 2017 et nous nous retrouverons bien entendu avec plaisir à Lyon, pour des Conférences de l'Entreprise encore plus riches, en 2018.

David CHARLET



En ouverture de cette première édition à Lyon, la huitième session en 4 ans, David CHARLET a tenu à rappeler que les LCE sont bien le rendez-vous interprofessionnel des entreprises, des entrepreneurs et de leurs conseils.

Avant de présenter le programme de la journée, il annonce la mise en place de nouvelles Conférences de l'Entreprise à Lyon, Bordeaux, Rennes, Strasbourg et bien entendu la reconduction de celles de Paris, Aix en Provence et Nice.

Les organisations officiellement partenaires de l'édition lyonnaise 2017 :

Lyon Place Financière et Tertiaire	CPME 69
European Crowdfunding Network	CSCA
Harvest	
Agéfi Actifs	Gestion de Fortune
Courrier Financier	Distrib Invest
Club Patrimoine	
Phanim 06 création	La Verrerie de Biot

SOMMAIRE

Retrouver CV et résumés de carrière de nos intervenants sur [Intervenants LCE Lyon 2017](#)

Les nouveaux défis du développement et du financement de l'entreprise et de son dirigeant 5

Ressources et modes de financement ; nouvelles technologies mises en place par l'accompagnant et par les organisations professionnelles et locales.

Présentation étude Crowdfunding Immobilier 6

« Entre attractivité et risques : Quel avenir pour le crowdfunding immobilier ? »

Le financement de mon entreprise, des solutions alternatives 8

Complémentaires ou exclusives des solutions traditionnelles ?

TROPHEE des Conférences de l'Entreprise 9

Mise à l'honneur d'entreprises innovantes

Participants Conférences et Business Meeting 10

Développer son réseau professionnel et rencontrer de futurs clients, partenaires et conseils, en toute convivialité

Synthèse et conclusion 10

16h00 - 16h20 : Accueil Café

16h20 - 16h30 : Mots d'accueil David CHARLET, Président de l'ANACOFI

16h30 - 17h30 1^{ère} Table ronde : *Les nouveaux défis du développement et du financement de l'entreprise et de son dirigeant : Ressources et modes de financement ; nouvelles technologies mises en place par l'accompagnant et par les organisations professionnelles et locales.*

Modérateur : Jean Philippe MANGO, Chef d'entreprise CGP, administrateur Anacofi-CIF

Intervenants : David CHARLET, Président de l'ANACOFI ; Jean Pierre LAC, Président Lyon Place Financière et Tertiaire ; Brice PINEAU, Président Harvest.

17h30- 18h00 : Présentation étude Crowdfunding Immobilier

« Entre attractivité et risques :

Quel avenir pour le crowdfunding immobilier ?»

Intervenantes : Chloé MAGNIER, CM Economics ;

Céline MAHINC, Eden Finances



18h00- 19h00 2^{ème} Table ronde : *Le financement de mon entreprise, des solutions alternatives : complémentaires ou exclusives des solutions traditionnelles ?*

Modérateur : Bertille GILLE, journaliste AGEFI ACTIFS

Intervenants : Fabrice PESIN, Médiateur national du crédit aux entreprises et Président de l'Observatoire du financement des entreprises ; Thomas HARTWEG, Directeur - Financements Spécialisés CIC Lyonnaise de Banque ; Mathieu GEORGE, CreditProfessionnel.com ; Jean Charles COTIN, Président Incit'investissement ; Mathieu VIALARD, Investment Director Axeleo

19h00- 19h30: Pitches de nos startups mises à l'honneur. Remise du TROPHEE des Entreprises

19h30 - 21h00 : Synthèse de l'évènement et mots de clôture

Jean Pierre LAC, Président Lyon Place Financière et David CHARLET, Président ANACOFI

Soirée de clôture BUSINESS MEETING autour d'un cocktail

Les nouveaux défis du développement et du financement de l'entreprise et de son dirigeant : Ressources et modes de financement ; nouvelles technologies mises en place par l'accompagnant et par les organisations professionnelles et locales.

Pour cette première édition lyonnaise David CHARLET, Président de l'ANACOFI, Jean-Pierre LAC, Président Lyon Place Financière et Tertiaire et Brice PINEAU, Président d'Harvest ont abordé sous divers aspects les nouveaux défis de développement et de financement auxquels doivent faire face les dirigeants d'entreprise aujourd'hui.

David Charlet rappela les différents métiers qui gravitent, en termes de conseil, autour des entreprises. Il est important aujourd'hui, qu'un chef d'entreprise sache identifier le conseiller spécialisé dont il a besoin. Les associations syndicales comme l'Anacofi sont là pour préciser le champ de compétence et les habilitations des professionnels de la gestion de patrimoine. Le Conseil en Investissement Financier qui peut intervenir sur les stratégies dites de « haut de bilan ». L'intermédiaire en opérations de banque et services de paiements, acteur extrêmement précieux pour accompagner un chef d'entreprise dans sa recherche de financement. Le Courtier d'Assurance et Capitalisation qui saura proposer les produits adaptés. Au cas particulier, un accompagnement spécifique des chefs d'entreprise adhérent de l'Anacofi est assuré par des modules de formation adaptés.

La passerelle fut naturellement établie avec Jean-Pierre LAC, qui pour le compte de Lyon Place Financière et Tertiaire s'emploie à mettre à disposition des entreprises régionales une palette de services et de modules de formation afin d'aider les chefs d'entreprise à aborder dans les meilleures conditions leurs marchés. Jean-Pierre LAC souligna la difficulté de faire vivre concrètement une plate-forme digitale. Nombre de chefs d'entreprise n'ont pas encore acquis culturellement le réflexe d'utiliser des « HUB » digitaux. Il y a là, selon lui, un véritable enjeu d'information et de communication pour aider l'ensemble des entreprises à acquérir ce mode de fonctionnement.

Brice PINEAU, fit partager à l'assistance plusieurs de ses expériences professionnelles. De son point de vue, dans un secteur concurrentiel, il convient d'adopter une posture agressive qu'il présenta sur le ton de la plaisanterie par une paraphrase très connue « il ne peut en rester qu'un ». Il revient donc à chaque chef d'entreprise de cultiver un esprit de conquête et de s'équiper des derniers outils possibles afin d'émerger sur son marché.

Tous trois furent d'accord pour dire que « l'expérience digitale » que ce soit du côté client ou de l'entrepreneur était aujourd'hui entrée dans les mœurs et qu'il fallait que l'ensemble des acteurs s'organise afin que cela devienne une réalité tangible dans le monde de l'entreprise. L'approche digitale est à intégrer aujourd'hui dans la recherche de financement, les communications avec les administrations ou collectivités locales, avec les prestataires, dans le cœur même de l'entreprise et bien sûr dans la relation de chaque entreprise avec ses clients.

Un challenge auquel s'associent Les Conférences de l'Entreprise !



Présentation étude Crowdfunding Immobilier : « Entre attractivité et risques : Quel avenir pour le crowdfunding immobilier ? »



CM Economics et Eden Finances rendent public ce jour une étude exclusive dédiée au crowdfunding immobilier. L'étude est basée sur l'administration d'un questionnaire auprès de 42 plateformes de crowdfunding immobilier français et sur une analyse approfondie des contextes économiques, réglementaires et juridiques.

Notre première étude avait mis en exergue un certain nombre d'interrogations. Aujourd'hui, notre travail « **Entre attractivité et risques : quel avenir pour le crowdfunding immobilier ?** » fait ressortir de nouveaux **résultats statistiques inédits**. On retiendra surtout que, deux ans après la mise en place, en France, d'un cadre réglementaire dédié au financement participatif, l'engouement constaté en 2015 pour le crowdfunding immobilier est toujours aussi fort :

- Le nombre de plateformes ayant une activité en totalité ou en partie dédiée aux financements de l'immobilier est passé de 26 plateformes à fin 2015 à **42 plateformes à fin juin 2017** ;
- De plus, on ne compte pas moins de 19 nouveaux entrants, 3 sortants et 4 en inactivité apparente, depuis notre dernière étude ;
- Surtout les **montants annuels investis ont progressé de plus de 50% et atteignent 68,5M€ en 2016**, « tirant » ainsi le marché du crowdfunding. Le nombre de projets financés bénéficie d'une moindre augmentation, **161 projets en 2016** après 115 projets en 2015, impliquant consécutivement une augmentation de la taille moyenne des projets ;
- L'industrie reste néanmoins toujours largement dominée par les acteurs historiques qui concentrent l'essentiel des montants et des projets financés : **les 5 premières plateformes représentent plus de 75% du total des fonds levés**.

Le crowdfunding immobilier, jusqu'alors en grande partie destiné au financement de projets de promotion immobilière, élargit également son champ d'action, tant en matière de types de projets financés que de destinations opérationnelles de ces projets :

- Aux côtés des autres projets déjà financés, aménagement/rénovation ou investissement locatif, apparaissent de nouveaux types de projets : Marchand de biens, Refinancement direct des fonds propres du promoteur, **financement entrepreneurial du promoteur**... Ainsi en 2016, près de 15% des projets financés par les plateformes de crowdfunding immobiliers sont d'un type nouveau ;
- Le financement de projet immobilier résidentiel libre, reste également le principal type de projet, mais les biens financés concernent aujourd'hui aussi bien l'hôtellerie que le financement d'établissement de santé, les logements étudiants ou encore les terrains viticoles.

Le crowdfunding immobilier se démocratise aussi auprès des particuliers, avec **une baisse très nette du montant moyen investi qui recule de près de 40%**. On note par ailleurs que les **rémunérations proposées aux investisseurs** tendent à se normaliser, avec des fourchettes beaucoup plus étroites. Il en va de même pour la **structuration des frais prélevés**, tant au niveau du porteur de projet que de l'investisseur. On constate cependant **encore quelques difficultés dans l'arbitrage rendement/risque**.

En matière de pratiques opérationnelles, l'industrie se structure à la recherche d'une maturité certaine :

- Capital social des plateformes et taille des équipes se renforcent ;
- Près de 70% des plateformes exercent sous un statut réglementé dédié au crowdfunding (CIP, IFP, PSI). Ainsi encore 14 plateformes sur 42 ne disposent pas d'un statut dédié au crowdfunding ;
- Les montages tendent à se « normaliser » pour plus de transparence, sans y parvenir totalement. On peut constater que le montage le plus répandu est formé par une société holding SAS qui lève les fonds via des obligations et qui

« investit » ensuite dans une SAS, via des obligations, des actions ou du compte courant. Une nouveauté : 28% des levées de fonds sont réalisées directement par le porteur de projet (majoritairement une SAS ou en financement corporate), sans aucune société holding interposée, via une émission obligataire.

- La mise en place de bonnes pratiques au sein de l'industrie semble être la norme, avec près de 70% des plateformes adhérent à une ou plusieurs associations professionnelles spécialisées sur le crowdfunding.

Cette étude propose pour la première fois, et de manière unique, **une analyse détaillée des sorties du crowdfunding immobilier**. L'émergence et la croissance rapide du segment en 2014 et 2015 avaient fait craindre des défaillances en chaîne et des difficultés de remboursement à terme. Au-delà des cas ayant défrayés la chronique, les premières données disponibles montrent pour le moment que les sorties déjà réalisées se sont effectuées aux horizons et à la rémunération initialement prévus.

Enfin l'étude dresse une analyse des bénéfices et inconvénients pour chacune des parties prenantes en mettant notamment en avant :

- Les investisseurs : de nombreux éléments ont contribué, en France, à porter à 2,6 millions de personnes le nombre d'investisseurs en crowdfunding en 2016 (+60% en crowdfunding immobilier). Ils ne doivent cependant pas faire oublier que le rendement associé à un placement rémunère en théorie le risque encouru, ce qui ne semble pas toujours être le cas, à plusieurs égards.
- La promotion immobilière : n'est-ce pas vendre à un prix défini et figé, sans connaître préalablement le prix exact ?! la nécessité de fonds est prégnante... le crowdfunding peut y répondre de multiples manières ! mais cet outil 2.0 peut être à double tranchant.
- Sans oublier notamment les intermédiaires et les autres acteurs professionnels de ce marché, et les plateformes elles-mêmes.

Selon Suchman ¹, il existe trois types de légitimité : « la **légitimité normative** qui est une évaluation morale ; la **légitimité pragmatique** qui est fondée sur une évaluation (en termes de coûts, par exemple) ; et enfin, une entité acquiert de la **légitimité cognitive** si elle obtient le statut de *taken-for-granted*²».

L'État des lieux de cette étude montre que le crowdfunding a acquis une légitimité normative du fait de l'émergence des statuts réglementaires.

Les coûts risquent de détériorer la légitimité pragmatique de certaines plateformes de crowdfunding. Il semble que peu d'acteurs parviendront à s'installer durablement.

Les enjeux actuels et futurs sont, non seulement, de conforter cette légitimité pragmatique, mais aussi de mettre en place une efficience dans la gouvernance avec la foule afin d'obtenir le statut de *taken-for-granted*, qui semble devoir passer à minima par une transparence accrue.

¹ Suchman, M. C., 1995, « Managing legitimacy : Strategic and institutional approaches ». *Academy of Management Review*, 20, p. 571-611

² Être considéré comme allant de soi ; être apprécié à sa juste valeur

Le financement de mon entreprise, des solutions alternatives : complémentaires ou exclusives des solutions traditionnelles ?

En présence de différents acteurs du monde de l'entreprise :

- **Fabrice PESIN**, Médiateur national du crédit aux entreprises et Pdt de l'Observatoire du financement des entreprises
- **Jean-Charles COTIN**, Pdt Incit'financement
- **Mathieu VIALARD**, Investment Director Axeleo
- **Thomas HARTWEG**, Directeur - Financements Spécialisés CIC Lyonnaise de Banque
- **Mathieu GEORGE**, CreditProfessionnel.com



Cette rencontre a permis d'échanger sur les sources de financements alternatifs des petites et moyennes entreprises françaises et de la place qu'elles occupent face aux solutions traditionnelles. Le financement participatif des entreprises augmente mais reste marginal.

A titre préliminaire, on constate que les plateformes de financement alternatif surfent principalement sur l'économie collaborative, toutefois leurs ressorts sont de plus en plus financiers et tournés vers l'entreprise comme en témoigne les chiffres du crowdequity et du crowdlending.

En 2016, 233 millions d'euros ont été collectés grâce au crowdfunding, dont 96 millions pour le crowdlending et 68 millions pour le crowdequity. Si la France s'impose en leader du financement participatif au sein de l'Europe continentale, devant Allemagne et les pays nordiques, celle-ci est encore loin de battre les records des pays anglo-saxons. Un succès d'autant plus relatif si l'on considère le 2 169 milliards d'euros d'encours de crédits prêtés par les banques.

Des banques souvent décriées pour leur frilosité, leur manque de réactivité et la lourdeur de leurs procédures administratives, mais qui restent cependant des acteurs incontournables pour les entrepreneurs dont ils assurent 95 % à 98 % des financements.

Selon les acteurs interrogés la plupart des dirigeants est peu sensible à ces nouveaux types de financement par manque d'information et de culture financière. Il faudra a priori faire œuvre de pédagogie pour que ces derniers s'approprient les règles de cette toute jeune économie.

Le crowdfunding apparaît souvent comme une solution plus rapide et plus souple. Faux-argument pour certains des intervenants qui précisent que les grands réseaux bancaires savent être réactifs quand il faut capter de beaux projets. Pour les entreprises en demande de financement, les conditions d'accès et le coût de ces financements alternatifs constituent souvent un frein. Le crowdequity comme le crowdlending imposent des critères de sélection très stricts, ce qui rend peu d'entreprises éligibles, notamment les start-up débutantes. Par cette sélection drastique les plateformes souhaitent limiter le risque de défaut des entreprises cibles et sécuriser le rendement escompté par les investisseurs. Le coût est aussi déterminant puisqu'il peut atteindre jusqu'à 10 % sur une plateforme contre une moyenne de 2 % pour un prêt bancaire amortissable.

Du côté des investisseurs le crowdlending et le crowdequity plaisent pour leurs taux de rémunération – plus attractif que celui des produits d'épargne traditionnels - et pour la diversification qu'ils apportent.

En conclusion, que ce soit dans le financement des petites et moyennes entreprises ou des start-up le crowdequity et le crowdlending occupent une place marginale. Il peut s'agir certes d'une solution complémentaire au financement traditionnel des banques mais sans doute pas d'un mode de financement exclusif. Aucune entreprise ne peut à ce jour se financer sans le concours de son banquier.

Il ne faut pas oublier que le crowdfunding est avant tout un marché de niche qui permet à des institutions non financières de se spécialiser sur un segment non couvert par les secteurs bancaires.

Toutefois, l'essor du financement participatif crée une émulation certaine et oblige les opérateurs historiques à évoluer. Certains d'ailleurs sont déjà engagés dans le crowdequity comme en témoigne la présence de plusieurs établissements bancaires au capital d'Incit'financement.

Afin de promouvoir les entreprises et ceux qui les font grandir, l'équipe des Conférences de l'Entreprise a le plaisir de vous présenter le trophée LCE qui a été décerné le **27 juin 2017**, à l'Hôtel Métropole de Lyon, à 19H00, lors de la clôture de la **1^{ère} édition lyonnaise des Conférences de l'Entreprise**.

5 entreprises ont été mises à l'honneur devant l'ensemble des futurs investisseurs publics, privés et particuliers, donneurs d'ordre, conseils à l'entreprise assistant aux Conférences de l'Entreprise, ainsi que la presse locale et nationale spécialisée.

Ont concouru :



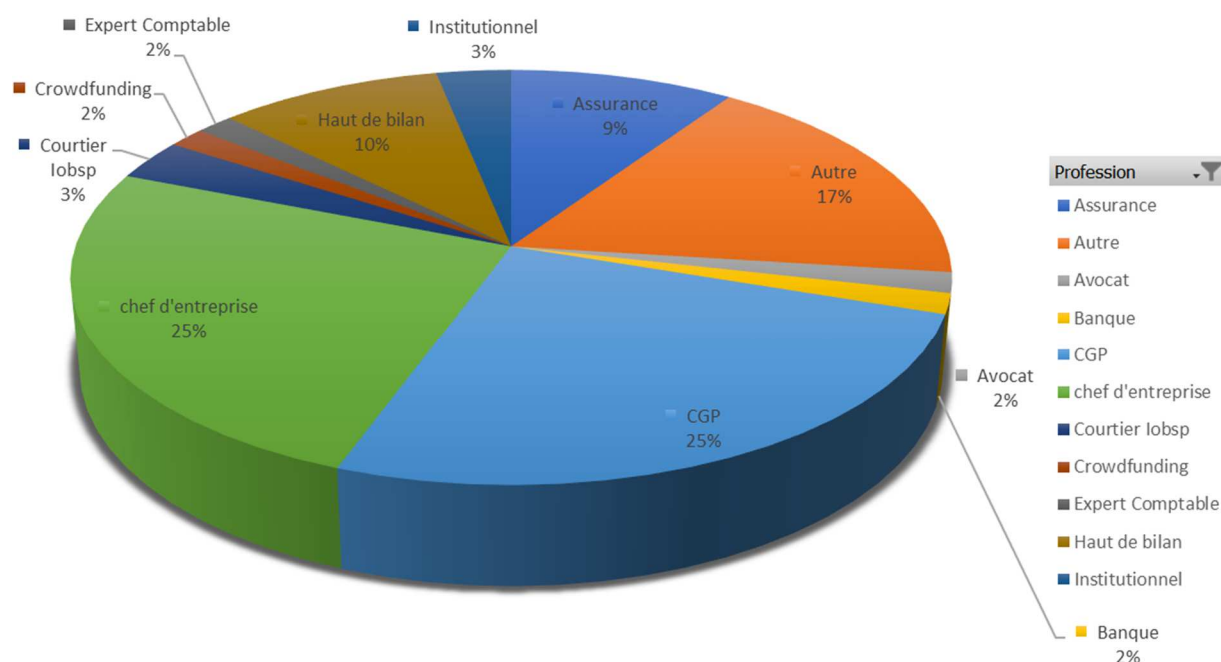
Suite à la présentation de leurs projets, le **trophée, décerné par l'auditoire, a récompensé** l'entreprise ayant les potentiels économiques du territoire les mieux défendus et une réelle valeur ajoutée à proposer à son marché.

Cette année, le trophée LCE Lyon 2017 a été obtenu par **WéCo**. Cette entreprise développe un modèle de toilettes publiques révolutionnaires. Autonomes, design, modulables et écologiques, ces toilettes vont changer le panorama des toilettes publiques. Tout est installé dans un conteneur qui possède 2 compartiments : 1 local technique et une partie toilette.

Plus d'informations :

www.water-ecoquette.com

Participants Inscrits LCE Lyon 2017



Ainsi s'achève la 8^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise : David CHARLET constate le changement de rôle des banques et l'augmentation générale du risque dans un univers de rendement faible.

Pour autant, il se félicite de l'explosion de l'intérêt porté à l'entreprise, ainsi que du nombre, de la diversité et des moyens dont dispose les structures d'accompagnement dont est par exemple, la Médiation du Crédit aux Entreprises. Comme tous les participants il a constaté de nouveaux modes de financements, apparus soit du fait de la naissance de nouveaux acteurs, soit du fait d'une évolution des contraintes et des techniques imposées, mises en œuvre également par les acteurs perçus comme plus traditionnels.

Monsieur Jean Pierre LAC, président de Lyon Place Financière et Tertiaire, se réjouit de la venue de LCE/Anacofi à Lyon et remercie les organisateurs d'avoir créé cet évènement. Il est effet indispensable que les entreprises trouvent en face d'elles une profession organisée pour les conseiller dans la diversité de leurs besoins de financement ou dans le suivi comptable, juridique, fiscal de leur exploitation. Nos régions françaises pullulent de petites entreprises qui n'ont pas les moyens, en interne, d'identifier les solutions que nos professions pourraient leur apporter, une aide déterminante dans la conduite de leur stratégie. Encore faut-il créer le lien avec eux et entre nous, professionnels.

L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

Vous pouvez suivre les Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:



Contact organisation: Céline MAHINC : contact@lcentreprise.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'événement

Contact presse et inscription : Cécile BOUCHER : c.boucher@anacofi.asso.fr

Relation partenaires et membres ANACOFI

Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors

